

bre bien restreint d'exemplaires. Ce recueil, qui paraît avoir été fait de 1525 à 1556, n'est qu'un assemblage de matériaux précieux pour une histoire de Lyon que Claude avait le projet d'écrire ; mais il fut malheureusement surpris par la mort avant d'avoir pu mettre en œuvre le fruit des recherches consciencieuses de toute sa vie. Il ne faut donc pas aller chercher dans ce livre la beauté et l'élégance de style que l'on remarque dans la requête adressée à François I^{er} pour solliciter l'établissement d'un Parlement à Lyon. Ce ne sont là que des notes écrites au courant de la plume, et l'auteur y mêle indifféremment le français au latin, suivant l'expression qui se présente à sa pensée. Mais il reste à Bellièvre l'honneur d'avoir réuni le premier les éléments de notre histoire. Guillaume Paradin ne vint qu'après lui nous donner les annales de notre cité, et ce qu'il ne faut pas oublier de mentionner ici, c'est que ce dernier connut le *Lugdunum priscum* et qu'il lui fit de nombreux emprunts sans désigner toujours la source où il avait puisé (1).

Mais ce recueil n'est pas le seul que Claude ait composé sur notre histoire locale.

Mentionnons notamment :

1^o *Tractatus de bellis et induciis quæ fuerunt inter canonicos S. Joannis Lugduni et canonicos S. Justi ex unâ parte et civés Lugdunenses ex alterâ*. C'est un recueil de divers documents sur les différends qui existèrent si longtemps au XIII^e siècle entre les citoyens de Lyon et les chanoines de Saint-Jean et de Saint-Just. Le P. Ménéstrier l'a publié en entier à la suite de son *Histoire civile et consulaire* (2).

(1) Voyez, cependant, p. 6 et 416 des *Mémoires sur l'hist. de Lyon* de Paradin.

(2) Voyez aussi *Archives hist. du Rhône*. xi, p. 365.